

**Le conseil d'administration (CA)** est l'organe de décision. Il est composé des membres de la direction et des représentants des personnels, des enseignants, des élèves et des parents. Il se réunit en moyenne tous les deux mois et vote :

- le projet de l'établissement,
- la répartition horaire pour chaque niveau et chaque matière (DHG). En plus des heures obligatoires, l'établissement dispose d'un volant horaire supplémentaire. Il peut décider par exemple de dédoubler certains cours de langues ou de sciences,
- le règlement intérieur,
- le budget et les différents postes de dépenses,
- les conventions impliquant l'établissement,
- les sorties et voyages scolaires,
- il donne aussi son avis sur les créations et suppressions de sections, options...

Certaines questions (entre autres, la répartition horaire) sont discutées préalablement en **commission permanente** qui prépare les dossiers.

**La commission éducative** examine la situation d'élèves posant des problèmes de comportement à la vie scolaire ou qui ne remplissent pas leurs obligations scolaires. Elle ne sanctionne pas mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée.

**Le conseil de discipline** prononce une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève qui a commis une faute. Il est constitué de représentants de l'administration et de plusieurs élus du CA. Il peut prononcer un avertissement, un blâme, une exclusion temporaire ou définitive.

**Le conseil de la vie lycéenne (CVL)** est le lieu où des lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Il est composé pour moitié de lycéens, et pour moitié d'enseignants, personnels et parents d'élèves. Il est présidé par le chef d'établissement et consulté sur de nombreux points relatifs à l'organisation pédagogique, au projet d'établissement, aux voyages et activités sportives et culturelles et à la vie lycéenne.

**Le conseil de la vie collégienne (CVC)** est le lieu où des collégiens travaillent sur des projets en lien avec la vie du collège. Il est composé de collégiens volontaires et est animé par un conseiller principal d'éducation.

**La commission des marchés** donne un avis sur les offres de marchés. Le CA est informé de cette décision et donne son avis.

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)** est une instance de réflexion et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Le CESC organise des partenariats avec des intervenants extérieurs en fonction des problématiques (éducation à la santé et à la sexualité, discrimination et conduites addictives...).

**La commission d'hygiène et de sécurité (CHS)** est chargée de faire toutes propositions utiles en vue de promouvoir l'hygiène et la sécurité dans l'établissement et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

### CONTACTS DE LA CITÉ SCOLAIRE

Cité scolaire Hélène Boucher  
75, cours de Vincennes  
75971 Paris 20  
Tél. : 01 55 25 65 00  
Fax : 01 43 72 20 44  
Mail : [ce.0750714u@ac-paris.fr](mailto:ce.0750714u@ac-paris.fr)  
Web : <http://lyc-helene-boucher.ac-paris.fr>

- Provisoire de la cité scolaire :  
Mme Virginie Schachtel
- Principal adjoint (collège) : M. Jérôme Herbrich
- Provisoire adjoint (lycée) :  
M. Franck Puechbroussous
- Conseillers principaux d'éducation (CPE)  
Collège : Mme Anna Lubin, M. Pierre Leperq  
Lycée : M. Alain Fouillet, Mme Catherine Macchia



Hélène Boucher  
Paris 20

## LA FCPE DE LA CITÉ SCOLAIRE HÉLÈNE BOUCHER

Livret de présentation  
**2022 – 2023**

### CONTACTS FCPE

Cité scolaire : [fcpe.citescolaire.hb@gmail.com](mailto:fcpe.citescolaire.hb@gmail.com)  
Lycée : [fcpe.lycee.hboucher@gmail.com](mailto:fcpe.lycee.hboucher@gmail.com)  
Collège : [fcpe.college.hb@gmail.com](mailto:fcpe.college.hb@gmail.com)

Notre site web :  
<https://fcpeheleneboucher.wordpress.com>

Le conseil local de la FCPE Héliane Boucher est composé de parents adhérents du collège et du lycée Héliane Boucher. Ouvert à toutes et tous, il permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et de s'impliquer dans la vie de la cité scolaire. Adhérer à notre conseil local, c'est rejoindre un collectif de parents engagés et constructifs.

### NOTRE RÔLE

- accompagner et informer les parents d'élèves,
- représenter les parents dans les conseils de classe et les différentes instances,
- participer à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

### NOS ACTIONS EN 2021-2022

- organisation de réunions régulières d'information et d'échanges ouvertes à tous les parents,
- mobilisation pour la mise en place de dispositifs de soutien scolaire et de prise en charge de la santé mentale des élèves,
- mobilisation pour le remplacement des infirmières absentes,
- mobilisation dans les classes pour le remplacement des enseignants absents,
- interpellation et rencontre avec le Rectorat sur la dotation horaire globale (DHG),
- accueil des parents et des élèves lors des portes ouvertes et des inscriptions,
- accompagnement des parents sur l'orientation, le choix des spécialités, la réforme du bac,
- animation d'une réunion d'information sur Af-felnet à l'attention des parents de quatrième et troisième,
- aide aux élèves de troisième dans leur recherche de stage,
- co-organisation du forum des métiers,
- organisation de rencontres avec des enseignants-chercheurs autour de Parcoursup,
- aide aux élèves de terminale pour constituer leur dossier Parcoursup,
- réalisation de plusieurs enquêtes (Parcoursup, vie au lycée),

- contribution au nouveau projet d'établissement,
- rencontres régulières avec l'équipe de direction et comptes rendus aux parents.

Retrouvez de nombreuses informations pour vous documenter et vous orienter sur notre site <https://fcpeheleneboucher.wordpress.com>

### REJOIGNEZ-NOUS ET ADHÉREZ À LA FCPE

Vous pouvez adhérer en ligne sur le site <https://www.fcpe-adhesion.fr/075/adhesion> ou en nous retournant votre bulletin d'adhésion lors de la réunion de rentrée. Vous pouvez aussi déposer votre bulletin d'adhésion dans notre boîte aux lettres FCPE (dans l'espace parents situé à gauche dans le hall d'entrée).

En fonction du temps dont vous disposez et de vos envies, vous pouvez adhérer et :

- vous informer et échanger avec les parents,
- être parent délégué et représenter les parents de la classe,
- proposer, élaborer et mettre en œuvre des actions dans l'intérêt des élèves,
- être élu au conseil d'administration et participer aux différents conseils et commissions,
- être membre du bureau et vous investir dans l'animation du conseil local.

**Notre réunion de rentrée aura lieu mardi 13 septembre 2022 à 18h et sera suivie de notre assemblée générale.**

**Tous les parents sont les bienvenus !**

**VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR ? CONTACTEZ-NOUS !**

### PARENTS D'ÉLÈVES

**Retrouvez-nous à notre réunion mensuelle** pour vous informer, échanger, débattre. Les séances sont ouvertes à tous les parents. Les dates sont fixées en début d'année et publiées sur notre site web.

**Votez aux élections** début octobre afin d'élire vos représentants au conseil d'administration.

**Adhérer à notre conseil local**, c'est être informé, échanger et ne pas se sentir isolé en cas de difficultés dans la scolarité de votre enfant. C'est aussi bénéficier des informations et formations proposées par la FCPE Paris.

### PARENTS DÉLÉGUÉS DE CLASSE

**Les parents délégués représentent les parents des élèves de la classe.** Il y a pour chaque classe deux titulaires et deux suppléants. Les parents délégués sont nommés par la proviseur sur proposition des associations de parents d'élèves, à proportion des résultats obtenus à l'élection du conseil d'administration. Chaque délégué ou suppléant représente les parents à tour de rôle au conseil de classe.

Les parents délégués font le lien avec le professeur principal et l'équipe pédagogique. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de tous les parents pour relayer leurs questions et points de vue. Ils sont également en lien avec les élèves délégués, pour les soutenir et éventuellement les aider à exprimer leurs positions.

Pour préparer les conseils de classe, ils adressent un questionnaire (un modèle est proposé). Ils en rédigent le compte rendu, remis avec le bulletin trimestriel.

Une formation sur le rôle des parents délégués est proposée avant les premiers conseils de classe.

**Les parents délégués FCPE doivent être adhérents à la FCPE et à jour de leur cotisation.**

### RÉFÉRENTS DE NIVEAU

Les parents délégués référents de niveau sont les interlocuteurs privilégiés des délégués FCPE des classes de ce niveau (collège, seconde, première ou terminale). Ils accompagnent les actions menées par les parents délégués.

### REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Les parents élus au conseil d'administration participent aux discussions et orientations de l'établissement.** Notre association présente chaque année des candidats aux élections de représentants de parents au conseil d'administration (6 postes de titulaires et 6 suppléants pour le collège et 5 titulaires et 5 suppléants pour le lycée sont à pourvoir). Un appel à candidatures sera lancé à la rentrée.

Chaque parent a une voix pour élire ses représentants au conseil d'administration début octobre. **Les résultats du vote déterminent le nombre de vos représentants FCPE au CA et dans les conseils de classes !**

De plus amples informations vous seront transmises fin septembre concernant ce vote (candidats, profession de foi, modalités de vote).

### REPRÉSENTANTS DANS LES CONSEILS ET COMMISSIONS

Les élus au CA se répartissent ensuite entre différents conseils et commissions qui sont décrits sur la page ci-contre. Nous vous accompagnerons dans vos premiers pas au sein de ces différentes instances.

### MEMBRES DU BUREAU COLLÈGE-LYCÉE

Si vous souhaitez vous investir de manière plus importante, il est possible de participer aux activités du bureau et à l'animation de l'association. **Le bureau 2022-2023 sera élu lors de l'assemblée générale.**